

TURKEY RIGHTS MONITOR



Numéro 111 | 1-7 août 2022

(Les liens vers les sources correspondantes se trouvent sur la version en langue anglaise.)

DÉTENTIONS ET ARRESTATIONS ARBITRAIRES

Tout au long de la semaine, les procureurs ont ordonné la détention d'au moins 28 personnes pour des liens présumés avec le mouvement Gülen. En octobre 2020, un avis du Groupe de travail des Nations unies sur la détention arbitraire (GTDA) a déclaré que l'emprisonnement généralisé ou systématique de personnes ayant des liens présumés avec le groupe pouvait constituer un crime contre l'humanité. Solidarity with OTHERS a compilé une base de données détaillée pour suivre les détentions massives liées à Gülen depuis un coup d'État manqué en juillet 2016.

3 août : Des documents judiciaires révélés ont montré que Şükrü Tuğrul Özşengül, un universitaire emprisonné décédé d'une crise cardiaque le 30 juillet, avait mentionné à plusieurs reprises sa maladie cardiaque devant le tribunal et avait dit au juge qu'il mourrait s'il avait un autre arrêt cardiaque en prison. Le tribunal avait dit à Özşengül qu'aucun problème de santé n'avait empêché son incarcération. Özşengül a été emprisonné en raison de ses liens présumés avec le mouvement Gülen.

DISPARITIONS FORCÉES

Aucune nouvelle de Yusuf Bilge Tunç, un ancien travailleur du secteur public qui a été licencié par un décret-loi au cours de l'état d'urgence de 2016-2018 et qui a été signalé disparu le 6 août 2019 dans ce qui semble être l'un des derniers cas d'une série de disparitions forcées présumées de critiques du gouvernement depuis 2016.

LIBERTÉ DE RÉUNION ET D'ASSOCIATION

1er août : Le bureau du gouverneur de Mardin a émis une interdiction de tous les rassemblements en plein air pour une période de 15 jours.

2 août : La police d'Istanbul est intervenue dans une manifestation contre le projet de démolition d'un parc, arrêtant neuf personnes.

4 août : La Cour constitutionnelle a jugé qu'une amende monétaire infligée à 10 personnes à Van pour avoir distribué des tracts sur une réunion du HDP constituait une violation du droit de réunion.

LIBERTÉ D'EXPRESSION ET DES MÉDIAS

1er août : La police de Tunceli a arrêté un distributeur de journaux travaillant pour un quotidien d'opposition de gauche, confisquant ses journaux.

2 août : Un tribunal d'Istanbul a décidé de bloquer l'accès à trois reportages sur des allégations selon lesquelles une fondation proche du gouvernement aurait bénéficié d'une exonération fiscale.

3 août : Arif Kocabıyık, un journaliste de YouTube connu pour ses interviews de rue critiques pour le gouvernement, a annoncé que lui et son équipe avaient été attaqués par trois assaillants à Kırıkkale.

3 août : Un tribunal de Diyarbakır a décidé de bloquer l'accès aux sites Web utilisés par l'agence de presse Etkin (ETHA) et le journal Yeni Demokrasi, deux médias pro-kurdes.

3 août : Un tribunal de Mersin a décidé de bloquer l'accès à un site Web utilisé par le journal de gauche Kızılbayrak.

4 août : Un tribunal de Mersin a décidé de bloquer l'accès à au moins 10 articles de presse en ligne sur un dirigeant du parti au pouvoir local qui aurait été condamné à une amende pour avoir utilisé illégalement l'eau de la ville.

4 août : La Cour constitutionnelle a statué que les universités qui avaient imposé des sanctions disciplinaires à plusieurs universitaires pour avoir signé une pétition conjointe en 2016 avaient violé le droit des universitaires à la liberté de parole et d'expression. Le groupe d'universitaires avait publié une pétition commune qui critiquait la gestion par le gouvernement du conflit armé dans le sud-est majoritairement kurde.

4 août : Un tribunal d'Ankara a décidé de bloquer l'accès à deux reportages sur une enquête de corruption et de contrebande dans laquelle deux douaniers auraient été impliqués.

5 août : La police de Mardin a arrêté trois personnes pour avoir porté des écharpes du religieux antigouvernemental Alpaslan Kuytul emprisonné.

5 août : Les autorités locales du nord de Chypre sous contrôle turc lancent une enquête sur l'universitaire chypriote Hasan Ulaş Altıok sur des allégations d'insulte au président turc dans un article dont il est l'auteur.

5 août : La Cour constitutionnelle a statué qu'une université de Mersin avait violé le droit d'une étudiante à la liberté d'expression en lui imposant une suspension d'un mois de l'université pour ses remarques critiques à l'égard d'un recteur nommé par le gouvernement lors d'une manifestation.

6 août : La police de Diyarbakır a arrêté neuf personnes pour des slogans scandés lors d'un rassemblement organisé par le HDP.

7 août : Les procureurs d'Istanbul ont ouvert une enquête sur la plateforme de streaming audio Spotify suite à des plaintes selon lesquelles certains noms de listes de lecture manquaient de respect à certains responsables gouvernementaux et aux valeurs religieuses du public.

INDÉPENDANCE JUDICIAIRE ET ÉTAT DE DROIT

1er août : La politicienne kurde emprisonnée Aysel Tuğluk a été forcée de présenter sa défense lors d'une

audience au tribunal alors qu'elle souffrait de démence. Tuğluk a été arrêtée en décembre 2016 dans le cadre d'une enquête sur le mouvement politique kurde et malgré ses problèmes de santé, les autorités ont ignoré les appels répétés à sa libération.

MINORITÉ KURDE

1er août : La politicienne kurde emprisonnée Aysel Tuğluk a été forcée de présenter sa défense lors d'une audience au tribunal alors qu'elle souffrait de démence. Tuğluk a été arrêtée en décembre 2016 dans le cadre d'une enquête sur le mouvement politique kurde et malgré ses problèmes de santé, les autorités ont ignoré les appels répétés à sa libération.

3 août : Un tribunal de Diyarbakır a décidé de bloquer l'accès aux sites Web utilisés par l'agence de presse Etkin (ETHA) et le journal Yeni Demokrasi, deux médias pro-kurdes.

4 août : Ömer Çelik , l'un des 16 journalistes kurdes arrêtés en juin pour des accusations liées au terrorisme, a annoncé à sa famille lors d'une visite qu'ils n'étaient pas autorisés à acheter des réfrigérateurs à utiliser dans leurs cellules et que l'administration pénitentiaire n'avait pas livré les livres envoyés pour eux.

4 août : La Cour constitutionnelle a jugé qu'une amende monétaire infligée à 10 personnes à Van pour avoir distribué des tracts sur une réunion du HDP constituait une violation du droit de réunion.

6 août : La police de Diyarbakır a arrêté neuf personnes pour des slogans scandés lors d'un rassemblement organisé par le HDP.

6 août : La police de Diyarbakır a arrêté le dirigeant du district du HDP, Berat Can.

AUTRES MINORITÉS

6 août : Deux assaillants non identifiés ont agressé physiquement Selami Sarıtaş, un dirigeant de la communauté alévie, devant sa maison à Istanbul dans un crime apparemment motivé par la haine.

CONDITIONS CARCÉRALES

1er août : Une prison de Şanlıurfa a confisqué les effets personnels des détenus lors des perquisitions, restreint

leurs appels vidéo et refusé les soins médicaux à quatre détenus souffrant de problèmes de santé.

3 août : Les médias ont rapporté qu'une prison d'Ankara détenait des détenus dans des cellules surpeuplées et que l'administration pénitentiaire ne fournissait pas régulièrement de produits d'hygiène.

4 août : Ömer Çelik , l'un des 16 journalistes kurdes arrêtés en juin pour des accusations liées au terrorisme, a annoncé à sa famille lors d'une visite qu'ils n'étaient pas autorisés à acheter des réfrigérateurs à utiliser dans leurs cellules et que l'administration pénitentiaire n'avait pas livré les livres envoyés pour eux.

4 août : Une prison de Samsun a confisqué les radios et les livres des détenus.

4 août : Une prison de Muğla a arbitrairement réduit la durée du droit de visite des détenus.

4 août : Une prison pour femmes d'Izmir a refusé la visite à l'hôpital de la détenue Fatma Özbay, atteinte d'un cancer.

5 août : Une prison d'Ankara restreint l'approvisionnement alimentaire des détenus et refuse de livrer les livres envoyés par les membres de leur famille.

5 août : Une prison de Diyarbakır a arbitrairement réduit la durée du droit de visite des détenus, restreint leur accès aux activités sociales et culturelles.

5 août : Une prison d'Adana a arbitrairement refusé de livrer un reportage envoyé au journaliste emprisonné Fatih Özgür Aydın.

TORTURE ET MAUVAIS TRAITEMENTS

3 août : Les médias ont révélé des séquences vidéo montrant des gardiens dans une prison de Samsun maltraitant le détenu Emir Karakurum.

4 août : Des soldats à Hakkari ont physiquement maltraité un berger qui se trouvait sur un plateau pour faire paître ses animaux.

5 août : La police de Mardin a agressé physiquement un groupe de personnes pour avoir porté des écharpes du religieux antigouvernemental emprisonné Alpaslan Kuytul.

5 août : Un cabinet d'avocats a annoncé que deux de ses clients avaient été maltraités dans un poste de police à Istanbul après avoir été arrêtés.

5 août : Les gardiens de la prison d'Elazığ ont maltraité le détenu malade Fevzi Fidan.

5 août : Des rapports ont révélé que les gardiens d'une prison de Muğla ont agressé le détenu malade Mehmet Salih Filiz le 2 juillet alors qu'il voulait parler à l'administration pénitentiaire pour son traitement médical.

6 août : Les gardiens d'une prison pour femmes de Diyarbakır a agressé verbalement des détenues.

6 août : La Cour constitutionnelle a statué en faveur de Mehmet Ali Çintan qui, en août 2016, a été maltraité en garde à vue à Mersin.

DROITS DES FEMMES

3 août : Des hommes ont tué 28 femmes et infligé des violences à au moins 64 autres en juillet, selon le rapport mensuel sur les violences sexistes publié par Bianet.